Zéro produits phytosanitaires dans les jardins partagés

Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets

Auteur :

60 Rue Mirabeau Prolongée
Cs 10 014
62141 vin-Malmaison
Voir le site internet
Gaëlle Mouquet
g.mouquet@symevad.org

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Sous l'impulsion du Maire, le service "Travaux et Espaces verts" pratique une politique en faveur de la gestion raisonnée des espaces verts.

Une réelle politique municipale en faveur de la gestion durable des espaces verts est installée depuis quelques années à Leforest :

- le gazon tondu est donné à un agriculteur ;

- les branches d'arbres et arbustes sont broyées et réutilisées en couverture de sol ;

- le terril est en gestion naturelle ;

- l'utilisation de produits phytosanitaires est très limitée ;

- le désherbage mécanique est généralisé

Au centre de la ville, une parcelle municipale était à l'état de friche. Au départ, la commune avait décidé de créer un jardin d'insertion socio-professionnelle pour la promotion des métiers verts. Malheureusement, ce projet a avorté. Les élus ont alors opté pour l'aménagement d'un espace communautaire dédié au jardinage biologique pour des familles de la municipalité.

La friche a été aménagée en 10 parcelles de +/- 180 m². Toutes ces parcelles ont été équipées, par la municipalité, d'un chalet en bois, d'une cuve pour la récupération de l'eau de pluie, d'un composteur mis à disposition par le SYMEVAD, d'une clôture en bois pour séparer les espaces de culture.

L'engouement populaire a été tel que la Mairie a dressé une liste d'attente pour les candidats désireux de cultiver une parcelle de manière écologique.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Réaménager une zone verte en centre-ville

- Créer des jardins partagés

- Renouer le lien social

- Promouvoir le jardinage biologique, dans une approche pédagogique

- Oeuvrer pour une démarche pédagogique

Résultats quantitatifs

- 9 parcelles sont occupées par des locataires privés

- 1 parcelle est octroyée à une association environnementale pour l'accueil et la sensibilisation du public

- La totalité des déchets produits est recyclée sur place

- Le rendement des parcelles est très important

- Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur les parcelles (pratique partagée)

- L'économie financière annuelle en lien avec la production de fruits et légumes est estimée à 1 000 euros pour une famille de 2 personnes

Résultats qualitatifs

- Le jardin partagé a suscité un engouement populaire très important

- Les locataires s'échangent leurs bons conseils en matière de gestion durable

- L'esprit est très convivial

- Fruits et légumes de qualité

- Aucun vol ou détérioration n'a été commis

MISE EN OEUVRE

Planning

2010 : Nettoyage de la friche (dessouchage, défrichage, dépierrage, retournement de la terre....)

Fin 2010 :

- Aménagement et équipement des parcelles

- Attribution des parcelles aux locataires

- Formation des locataires au compostage domestique par un guide-composteur bénévole du SYMEVAD

4 juin 2011 : inauguration du jardin partagé par les autorités municipales

2012-13 : organisation régulière de journées portes ouvertes pour favoriser les échanges entre locataires et habitants

Moyens humains

- 7 personnes durant 4 mois pour le nettoyage de la friche

- 2 personnes/semaine pour l'équipement des parcelles (+/- 90h de travail/parcelle)

- 1 guide composteur bénévole pour la formation des locataires

Moyens financiers

L'équipement technique d'une parcelle revient à +/- 1 200 euros. Le travail d'aménagement des parcelles a été réalisé totalement en régie.

Moyens techniques

Terrain disponible.

Achat pour l'équipement des parcelles (clôtures, chalet, corniches, cuve à eau...)

Partenaires mobilisés

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC)

Le SYMEVAD

Les guides composteurs bénévoles

L'association Leforest Environnement

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Ce projet est aisément reproductible sous certaines conditions organisationnelles et opérationnelles.

Difficultés rencontrées

Les notions de partage et de convivialité sont très présentes dans le projet.

Recommandations éventuelles

La sélection des locataires des parcelles est primordiale. Les critères de sélection ont été la convivialité, l'envie de partager les bonnes pratiques, le respect des prérogatives en matière de culture biologique...

Le respect du règlement d'ordre intérieur est impératif.

L'identification d'un interlocuteur qui fasse le lien entre les locataires et la municipalité est un facteur de succès du projet.

L'ouverture du jardin partagé à une association environementale amplifie le rôle pédagogique du projet.

Il est important de sécuriser le jardin pour éviter toutes dégradations extérieures (jardin grillagé, porte d'entrée fermée à clé, règlement d'ordre intérieur adapté...).

La valorisation de l'engagement des locataires, à travers des supports de communication diversifiés, doit être réalisée.

La création d'un réseau d'échanges entre locataires et techniciens municipaux pourrait être envisagée.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ADMINISTRATION PUBLIQUE | DECHET DANGEREUX

Dernière actualisation

Décembre 2013
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale